



HAL
open science

Licence professionnelle Metiers techniques des collectivités territoriales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Metiers techniques des collectivités territoriales. 2016, Université Rennes 2. hceres-02039794

HAL Id: hceres-02039794

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039794v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers techniques des collectivités territoriales

- Université Rennes 2

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences sociales

Établissement déposant : Université Rennes 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Dispensée sur le campus Mazier de Saint-Brieuc, la licence professionnelle (LP) *Métiers techniques des collectivités territoriales (MTCT)* forme des étudiants qui se destinent à des emplois de cadres généralistes, afin d'assurer une fonction de directeur et directeur adjoint des services techniques dans des collectivités territoriales de tailles moyennes et des petites et moyennes intercommunalités. Cette formation, en alternance, vise à préparer les étudiants aux métiers d'encadrants techniques des collectivités territoriales. Elle a pour but la professionnalisation dans les divers domaines techniques ayant trait aux collectivités territoriales, doublée par l'acquisition d'une culture administrative, juridique et financière afin de proposer un service public de proximité.

Tout d'abord, deux unités d'enseignement (UE) génériques visent à professionnaliser les étudiants à la connaissance de l'environnement administratif, juridique et financier des collectivités territoriales. Ensuite, les UE d'intégration professionnelle permettent à l'étudiant de percevoir l'environnement du travail et de s'intégrer dans les réalités professionnelles territoriales. Enfin, les UE à dominante technique doivent permettre à l'étudiant de maîtriser l'environnement d'un service technique d'une collectivité territoriale. Les UE techniques, sur des questions actuelles prenant en compte le développement durable et l'hygiène et la sécurité, contribuent à percevoir l'environnement du service technique, à connaître les fondamentaux de chaque corps de métiers comme le patrimoine vert, la voirie et les réseaux divers, le patrimoine bâti ou à bâtir, l'urbanisme et les affaires foncières, l'eau et l'assainissement, les déchets etc., ainsi que l'anglais technique.

La licence ne comprend pas de parcours spécifique.

Synthèse de l'évaluation

Le partenariat entre l'Université Rennes 2, la direction régionale du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et les quatre centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Bretagne, assure une forte représentation des professionnels dans la formation. L'encadrement des stages est structuré grâce aux outils tels qu'un livret de professionnalisation et la formation des tuteurs professionnels pour le suivi de l'acquisition des compétences pendant les stages en collectivités. On soulignera la pertinence du positionnement par rapport à la filière administration économique et sociale (AES) et la synergie avec la licence professionnelle *Métiers de l'administration territoriale*. Enfin, le taux d'insertion varie selon les promotions entre 90 et 100 %, ce qui est très élevé. De plus, et sachant que tous les diplômés ne se présentent pas aux concours de la fonction publique, 40 à 50 % des diplômés de la licence professionnelle les réussissent.

Toutefois, des enseignements sur la connaissance de l'environnement social des collectivités territoriales sont absents de la formation, ainsi que certains aspects du fonctionnement de ces collectivités, telles que la gestion du lien avec la population et le contrôle de l'activité des prestataires privés faisant l'objet de délégation de service public (DSP). Aussi, on ne trouve pas assez d'intervenants représentant des petites communes alors même que c'est l'objectif de la formation, et probablement trop d'intervenants des communes de plus 15 000 habitants. Un tel déséquilibre peut être problématique dans la mesure où les agents administratifs de ces deux types de communes n'ont pas les mêmes missions et responsabilités. L'équipe pédagogique, par ailleurs de bonne qualité, pourrait toutefois être renforcée par des compétences dans le domaine de la gestion et dans le secteur psychosocial. En effet, les enseignements formels (hors méthodologie du mémoire ou du stage) sont essentiellement centrés en droit public et en sciences économiques. Les sciences de gestion pourraient avoir une place, de même que la sociologie et la psychologie. On notera enfin que le dossier est imprécis sur certains points (les prérequis nécessaires à l'admission en licence et les critères de cette admission, les finalités du rapport de stage et du mémoire professionnel), ce qui est préjudiciable à l'évaluation de la formation.

Points forts :

- Forte représentation des professionnels dans la formation.
- Bon encadrement des stages.
- Réactivité de la licence face aux suggestions et critiques des parties prenantes.
- Taux élevé de réussite aux concours la fonction publique.
- Positionnement pertinent dans l’environnement.

Points faibles :

- Faible connaissance de certains aspects du fonctionnement des collectivités.
- Faible représentation des communes de moins de 15 000 habitants dans l’équipe pédagogique.
- Faible présence des chercheurs en gestion, sociologie et psychologie dans la formation.
- Informations formelles manquantes.

Recommandations :

La LP *MTCT* est une formation de qualité qui gagnerait à renforcer l’intervention de professionnels de communes de moins de 15 000 habitants. Plus d’élus pourraient également intervenir dans la formation.

Les services techniques municipaux travaillant en lien avec la population, une formation à la gestion participative de ce lien ou au contraire pour se prémunir d’une exigence d’un droit individuel contre un intérêt collectif, serait utile. De nombreux services faisant l’objet de délégation de service public, il faudrait former des étudiants au contrôle de l’activité des prestataires privés.

La LP gagnerait donc à développer une UE, avec plus de réflexion sociétale, sur les acteurs dans les systèmes municipaux, les rapports public - privé, les relations aux citoyens « administrés » ; elle procurerait des capacités d’adaptation à l’emploi pour les années à venir. Dans cette logique, les sciences de gestion pourraient avoir une place, de même que la sociologie et la psychologie.

Certaines informations doivent être complétées, notamment les prérequis nécessaires à l’admission en licence et les critères de cette admission. Il serait également souhaitable de différencier clairement la finalité du rapport de stage et celle du mémoire professionnel.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L’organisation de la formation est adaptée à l’objectif de la professionnalisation. Cette adéquation résulte, d’un côté, de la complémentarité interne de l’offre de formation dédiée aux collectivités au sein de l’Université Rennes 2, et, d’un autre côté, des partenariats avec les organismes régionaux de la fonction publique territoriale. La professionnalisation s’appuie sur l’alternance entre les cours et les périodes de stage, suivies par le débriefing sur les compétences acquises. Ce suivi est structuré par un « guide de professionnalisation » individuel de chaque étudiant, permettant de discuter ensuite en cours, les expériences vécues par chacun. Les retours et les suggestions exprimés par les parties prenantes de cette formation lors des conseils de perfectionnement ou des enquêtes de satisfaction donnent suite aux améliorations du cursus.</p> <p>La cohabitation d’UE relatives au cadre institutionnel des collectivités territoriales (CT) et d’UE techniques avec une connaissance pratique du milieu, est cohérente avec la formation de cadres dans le domaine ciblé (directeur des services techniques) en forte demande de ces compétences.</p>
---	--

	<p>Les UE 1 et 2 abordent la spécificité administrative des CT, les rôles respectifs de l' élu et du fonctionnaire, la comptabilité, la gestion (projet, contrôle, évaluation), l'achat et le management. Les UE techniques prennent en compte l'évolution croissante des cadres juridiques européens (anglais, risque, environnement etc.).</p> <p>Certains ajustements semblent toutefois nécessaires. Peut-être s'interrogera-t-on sur l'importance (112 heures) accordée à des fonctions qui relèvent de moins en moins de la compétence des communes de moins de 15 000 habitants, en application de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.</p> <p>Peut-être également regrettera-t-on l'absence de formation relative aux problèmes de société, à une analyse des phénomènes bureaucratiques, de l'environnement politique, des questions déontologiques et des transferts de compétences publiques dans le privé. Ce type d'enseignement pourrait occuper une part de la place dédiée aux systèmes d'information géographique (SIG), peu disponibles dans les communes de moins de 15 000 habitants. Il n'est pas fait référence aux relations avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), même si de nombreux cadres des EPCI interviennent dans la formation.</p> <p>Une formation à la gestion participative de ce lien avec des personnes qui sont aussi les « électeurs » ou au contraire pour se prémunir d'une exigence croissante d'un droit individuel contre un intérêt collectif, serait utile.</p> <p>Aussi, de nombreux services faisant souvent l'objet de délégation de service public, une formation au contrôle de l'activité des prestataires privés serait utile.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>On apprécie une licence professionnelle intégrée à un pôle de formation sur les métiers de la fonction publique territoriale (FPT), et en partenariat avec les quatre délégations régionales de Bretagne du centre national de la FPT (CNFPT). Ces partenaires participent au recrutement des étudiants, à l'accueil des stagiaires et à des visites des collectivités, aux jurys d'examen, au conseil de perfectionnement et au pilotage de la formation. S'y ajoute le programme régional supérieur (PRS) du conseil régional permettant à des étudiants en formation continue d'intégrer la licence. L'environnement socio-économique de la formation est donc bien développé.</p> <p>La LP <i>MTCT</i> est organisée en lien avec une autre LP et deux masters formant aux métiers de l'administration territoriale, l'ensemble en partenariat avec le CNFPT. Même pour une LP, l'appui d'enseignants-chercheurs et de laboratoires est indispensable et plusieurs disciplines des sciences sociales sont présentes : la composante rennaise de l'unité mixte de recherche (UMR) de géographie aménagement Espaces et sociétés (ESO, UMR 6590 CNRS), le Centre interdisciplinaire d'analyse des processus humains et sociaux (CIAPHS, équipe d'accueil (EA) 2241), le groupement d'intérêt scientifique (GIS)- Centre d'Excellence Jean Monnet de Rennes (CEJM) et le Centre de recherche sur l'action publique locale en Europe en science politique et en économie (CRAPE UMR 6051 CNRS).</p> <p>Peut-être, eût-il été enrichissant pour cette LP sur les métiers techniques que soient mentionnées des coopérations avec les formations techniques de l'Université ou d'universités voisines.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est de bonne qualité. Un volume total de l'enseignement de 1050 heures est assuré par un professeur d'université, neuf maîtres de conférences dont un habilité à diriger des recherches (HDR), quatre professeurs certifiés (PRCE), trois professeurs agrégés (PRAG) et 21 professionnels issus des collectivités. Les intervenants professionnels assurent environ 25 % du volume horaire. Les responsabilités des enseignants sont clairement réparties entre les tâches de suivi des stages, la direction des rapports de stage et des mémoires professionnels.</p> <p>L'équipe pourrait toutefois être renforcée par des compétences dans le domaine de la gestion et dans le secteur psychosocial. En effet, les enseignements formels (hors méthodologie du mémoire ou du stage) sont essentiellement centrés sur les sections 02 (droit public) et 05 (sciences économiques) du conseil national des universités (CNU). Les sciences de gestion (section 06) pourraient avoir une place, de même que la sociologie et la psychologie (sections 19 et 16). De même, l'enseignement de géographie pourrait être moins exclusivement technicisé (SIG) pour des emplois dans des communes ayant tendance à perdre les compétences liées à l'aménagement du territoire.</p>

	<p>On appréciera l'intégration importante de fonctionnaires municipaux dans la formation même si l'absence d'élus apparaît en point faible. Les fonctionnaires sont associés à plusieurs niveaux, dans les enseignements, les jurys, le conseil de perfectionnement. Une diversité de territoires bretons est mobilisée dans la formation (Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine). On peut toutefois se demander si les communes de moins de 15 000 habitants sont suffisamment présentes à côté des fonctionnaires des EPCI.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs varient entre 24 et 32 étudiants, dont un tiers (11 étudiants) sont inscrits en formation continue (FC). En 2013-2014, ce chiffre est monté à trois quarts (22 FC sur 29 au total). L'abandon varie entre deux et trois inscrits. Le taux d'insertion varie selon les promotions entre 90 et 100 %. Sachant que tous les diplômés ne se présentent pas aux concours de la fonction publique, 40 à 50 % des diplômés de la licence professionnelle réussissent ces concours. On regrettera une relative faiblesse de l'insertion dans l'administration publique avec une tendance à la baisse (15 en 2010, 9 en 2013).</p> <p>Les résultats fournis manquent toutefois de précisions. Plus des trois quarts des anciens étudiants répondent aux enquêtes. Autant les chiffres relatifs aux effectifs sont précis, autant ils demeurent incertains sur la réussite professionnelle. En effet, seuls 10 à 12 diplômés soit, entre un tiers et une petite moitié d'entre eux réussissent aux concours de la FPT. Ce taux d'insertion mériterait d'être comparé à celui de la FPT en général, mais les informations fournies ne permettent pas cette analyse. De même on ne sait pas si l'insertion professionnelle s'effectue en catégorie A, comme ce devrait être le cas au vu des objectifs de la formation, ou s'il s'agit de postes de catégorie B, voire C. Le type de commune d'embauche est peu renseigné.</p> <p>Un avantage de cette licence est un faible taux de poursuite d'études (un à deux diplômés).</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Compte tenu du caractère professionnalisant de la LP, la formation à et par la recherche y est modestement présente, par le biais de l'intervention d'enseignants-chercheurs qui travaillent sur les thématiques territoriales du point de vue juridique (réforme institutionnelle, droit de la décentralisation, finances locales, urbanisme), géographique (aménagement du territoire, urbanisme) ou politique (politiques publiques).</p> <p>Les étudiants de la LP peuvent assister au colloque « Les territoriales de Bretagne », ce qui semble toutefois peu probable vu que ce colloque se déroule au tout début de l'année scolaire.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation est bien développée, par le biais de plusieurs aspects de la formation : les contacts avec les collectivités territoriales ; les méthodologies de préparation aux concours (oral, notes de synthèse, études de cas) ; les outils pour les démarches et recherche d'emploi (CV, lettre de motivation). La mention du centre de gestion de la FPT dans l'organisation d'un colloque annuel indique un lien concret entre les milieux professionnels et les laboratoires de recherche.</p> <p>S'y ajoute l'organisation en alternance : 17 semaines de stage à raison de 15 jours par mois. On soulignera la pertinence des outils tels qu'un livret de professionnalisation et la formation des tuteurs professionnels. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) précise clairement les compétences attendues des diplômés de la formation.</p> <p>Cependant, l'absence de connaissance des différents services d'une collectivité est considérée comme point faible. L'argument selon lequel la LP prévoit 137h30 d'intégration professionnelle est à nuancer car cette UE comprend des formations techniques, dont les SIG, technique très spécifique et peu disponible dans les communes de moins de 15 000 habitants, visées par la formation.</p>

<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les stages sont effectués au sein d'une collectivité territoriale et sont encadrés par un tuteur professionnel et un enseignant universitaire. Les stages commencent avec les trois semaines de découverte, continuent avec une semaine d'intégration et se terminent avec les 13 semaines de professionnalisation. Une part importante des stages s'effectue dans des communes de moins de 15 000 habitants, supportées par le CGFPT. Les stages sont trouvés par les centres de gestion dans les services techniques des collectivités territoriales ou des EPCI. On appréciera le contact de découverte dans d'autres collectivités, ce qui permet aux étudiants d'être témoins de modes d'organisations différentes. Le principe du stage alterné, est utile pour que le stage ne soit pas « relégué » en fin de formation, presque en dehors. Cette alternance est donc à la fois originale et pertinente.</p> <p>Un tuteur professionnel assure l'accompagnement du stagiaire et le suivi du livret de stage. La formation du tuteur est assurée par les centres de gestion. Les centres de gestion procèdent à des visites sur les lieux de stages afin de dresser des bilans. Cette formation constitue un plus inhabituel.</p> <p>On regrettera cependant qu'il ne soit pas fait mention de visites de stage de la part de l'équipe enseignante, ce qui pourrait suggérer que le stage devient l'affaire exclusive du centre de gestion.</p> <p>Le point est fait avec un enseignant au cours de chaque regroupement des étudiants, suite à une période de stage. Un tuteur universitaire accompagne le stagiaire dans la rédaction de son rapport de stage et du mémoire professionnel, présentés ensuite devant un jury mixte composé du tuteur universitaire et du tuteur professionnel à la fin de l'année. La finalité du rapport de stage et du mémoire professionnel, ainsi que les différences entre ces deux documents pourraient être mieux précisées. Rien n'est dit au sujet de la soutenance et de son évaluation.</p> <p>Un projet tuteuré correspond au mémoire et au rapport de stage encadré par un enseignant et donnant lieu à une soutenance en fin d'année.</p> <p>Une évaluation du déroulement du stage par le tuteur professionnel ne doit pas se contenter de mentionner des outils, mais aussi des critères et procédures.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place de l'international est faible, mais son utilité immédiate est moins importante dans des communes françaises de moins de 15 000 habitants. La dimension internationale est faiblement développée et se limite aux 48 heures d'enseignement de l'anglais technique.</p> <p>Pourtant, c'est plus en termes de déroulement de carrière ultérieure vers des collectivités plus importantes ou des EPCI aux compétences croissantes dans le domaine technique (équipement, voirie, réseaux etc.), qu'il serait utile de valoriser la place de l'international.</p> <p>Le dossier ne fournit pas d'information sur les certifications en langues, les échanges internationaux, ni les cours consacrés à l'environnement européen.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La procédure de recrutement est claire, mais on en ignore les critères. D'abord, le jury se réunit dans un des quatre centres de gestion de la FPT de Bretagne pour décider de l'admissibilité des candidats sur dossier (2010-2011, 91 candidatures dont 52 en formation initiale (FI) et 39 en formation continue (FC) ; 2011-2012, 69 candidatures dont 46 en FI et 23 en FC ; 2012-2013, 60 candidatures dont 32 en FI et 28 en FC ; 2013-2014, 91 candidatures dont 45 en FI et 46 en FC). Cette procédure permet de sélectionner un tiers des candidats environ. Ensuite, les candidats admissibles passent un entretien devant ce jury composé d'universitaires et de professionnels.</p> <p>Le dossier reste silencieux au sujet de la capacité d'accueil, des cours de mise à niveau ou d'autres dispositifs favorisant la réussite.</p> <p>Parmi les cursus antérieurs à la LP <i>MTCT</i>, les BTS (brevets de technicien supérieur) sont majoritaires puisqu'ils représentent environ deux tiers des inscrits. D'autres étudiants détiennent des diplômes universitaires de technologie (DUT) et des deuxièmes années de licence (L2). Deux à quatre diplômes sont annuellement délivrés par la procédure de validation des acquis professionnels (VAP) ou de validation des acquis de l'expérience (VAE).</p>

	<p>On regrettera l'absence d'information sur l'origine disciplinaire des étudiants, ce qui amène à se poser plusieurs questions. La LP est-elle une spécialisation « tubulaire » du DUT <i>Carrières juridiques</i>? La formation initiale des étudiants est-elle d'abord technique? Quelle place réserve-t-on aux étudiants ni juristes ni techniciens? Les prérequis sont-ils techniques ou administratifs? La formalisation de ces informations serait utile à la réflexion.</p> <p>Le recrutement pourrait être étendu aux autres départements. Ce développement devrait passer d'abord par des collaborations avec des universités hors Bretagne. Ces universités pourraient ensuite créer des partenariats avec les CNFPT et CGFPT de leurs régions respectives. Il s'agit tout d'abord des régions concernées par le regroupement universitaire Bretagne et Pays de la Loire surtout en direction des universités présentes sur la ligne Paris - Brest (Le Mans etc.)</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Plusieurs modalités d'enseignement sont mises en place dans le cursus : le présentiel, l'autoformation, le stage, les séminaires thématiques, les visites de collectivités et le réseau d'échanges de savoirs. S'y ajoute la formation sur sites pour des enseignements réalisés par des professionnels.</p> <p>L'utilisation des outils numériques de base ne sont pas mentionnés alors que les étudiants sont formés à l'utilisation de logiciels spécifiques : systèmes d'information géographique, cadastres numérisés, logiciels de montages budgétaires etc. On appréciera l'utilisation des logiciels spécifiques de FPT, en insistant sur les logiciels de base et de dialogues avec les partenaires des EPCI. La documentation spécialisée dans les métiers techniques des collectivités territoriales est disponible sur le campus Mazier de Saint-Brieuc.</p> <p>Une formation en alternance pourrait certainement être plus en pointe sur l'utilisation de visio-conférence et de mise en ligne des enseignements.</p> <p>Rien n'est dit sur l'apprentissage ou les contrats de professionnalisation, ni sur les adaptations à des publics particuliers.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation est semestrialisée, elle se fait principalement sous la forme du contrôle continu. Les modalités d'évaluation sont diverses : études de cas ; notes de synthèse ; rédaction individuelle et collective de monographies, de dossiers administratifs, financiers, techniques ; rapport de stage et mémoire professionnel ; épreuves orales (anglais technique).</p> <p>A la fin de la session d'examen du second semestre, le jury se réunit pour éventuellement attribuer les points aux étudiants proches de la moyenne ou d'une mention. Le jury d'examen est présidé par le directeur de la licence et est composé d'universitaires et de professionnels intervenants dans la formation. L'attribution des crédits européens (ECTS) est équilibrée.</p> <p>On suggérera de préciser les critères d'évaluation, notamment pour le mémoire, dont l'usage professionnel se raréfie avec la multiplication des messages brefs. On se demande également si la capacité des étudiants à une réflexion sur un grand problème de la FPT est évaluée.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>L'annexe descriptive au diplôme précise les compétences attendues des diplômés. De manière atypique, l'acquisition de ces compétences est suivie dans le cadre du contrôle des connaissances. Or, aussi et surtout, les étudiants remplissent un livret de stage intitulé « guide de professionnalisation » : un outil pour suivre l'acquisition et le développement de leurs compétences. Il permet de replacer les connaissances en pratique, de réfléchir sur les expériences vécues pour les placer dans un ensemble plus large et dans les formes réglementaires. Ce document individuel est discuté collectivement dans le cours « analyse des pratiques de stage ».</p>

<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Une enquête sur le devenir des diplômés est mise en œuvre six et neuf mois après l'obtention de la licence. L'enquête de l'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle (OPEIP) est également réalisée à 12 et 24 mois. Le taux de réponse à ces enquêtes varie entre 70 et 85 %. Le fait que 11 à 14 diplômés (environ 40 %) réussissent le concours d'entrée à la FPT souligne l'adéquation du cursus à ses objectifs.</p> <p>Toutefois, on ne dispose pas de données qualitatives sur l'insertion professionnelle, notamment l'insertion dans les communes de moins de 15 000 habitants.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement est composé du directeur de la formation, des enseignants universitaires et des intervenants professionnels qui représentent les quatre centres de gestion et le CNFPT de la région Bretagne. Le conseil se réunit trois fois par an (au début de l'année universitaire, à la fin du premier semestre et à la fin du second).</p> <p>Les réunions du conseil se déroulent en deux temps. D'abord, le conseil discute sans étudiants les questions liées aux effectifs, aux stages, au déroulement des formations, au calendrier et aux modifications éventuelles du cursus. Ensuite, en présence des étudiants, sont apportées les remarques positives ou négatives sur le déroulement de la formation.</p> <p>L'organisation de la licence évolue en fonction des remarques recueillies lors du conseil de perfectionnement. Il s'agit d'éliminer les redondances, du placement et des modalités des cours, des descriptifs des formations. Il serait toutefois souhaitable d'élargir les évaluations et les réactions à l'ensemble des étudiants, pour éviter qu'ils se limitent aux seuls représentants.</p> <p>Les résultats de l'enquête OPEIP sont également transmis aux responsables « territoriaux » (auprès des centres de gestion) pour améliorer la formation. Rien n'est dit sur l'amélioration de la formation en fonction des suggestions.</p>

Observations de l'établissement



**Lettre d'accompagnement aux réponses de l'université Rennes 2
aux rapports de synthèse de l'HCERES
(juillet 2016)**

La direction de l'établissement remercie l'HCERES pour l'évaluation globalement très positive de l'ensemble de ses formations.

Quoique consciente des contraintes qui pèsent sur l'HCERES, elle regrette que les rapports de synthèse de cette dernière lui parviennent tardivement, à un moment où l'élaboration de l'offre de formation que l'université Rennes 2 proposera dans le cadre de la prochaine accréditation est presque achevée. Il va de soi, pourtant, qu'elle veillera à ce que les équipes pédagogiques tirent le meilleur profit des utiles recommandations formulées dans les rapports de synthèse.

Elle tient par ailleurs à répondre de façon globale à des observations qui touchent de manière transversale à l'ensemble de ces formations :

- Le taux de réussite en M1 et le taux de passage de M1 à M2 font l'objet de remarques dans plusieurs des rapports relatifs aux formations de Master. Au delà de l'appréciation portée sur quelques cas particuliers, la direction de l'établissement souligne qu'elle est confrontée à une double contrainte : d'une part l'augmentation de ses effectifs de master 1, d'autre part la pérennisation de formations à vocation professionnalisante pour lesquelles le bassin d'emploi n'est pas extensif.

- La place insuffisante des professionnels dans certaines formations de L ou de M est à l'occasion mentionnée par les experts de l'HCERES. La direction prend acte de ces observations mais souligne, que si elle doit en effet progresser dans ce domaine, elle dispose également d'acquis sur lesquels elle entend s'appuyer (IDEFI 2PLG, Licence Pro, masters à vocation professionnelle). Elle considère également que la généralisation des conseils de perfectionnement dans le cadre de la prochaine offre de formation contribuera à renforcer encore les liens avec les mondes socio-professionnels.

- La direction de l'université prend acte des observations critiques relatives à la place de l'international dispersées dans un nombre notable de rapports de synthèse. Elle constate que, malgré les efforts de plusieurs équipes pédagogiques, cette dimension n'a pas été, dans les précédentes mandatures, un axe fort de la stratégie de l'établissement. Elle tient toutefois à souligner que l'internationalisation des formations est un des axes stratégiques du futur contrat d'établissement. Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises : objectif d'une mise en place de cours disciplinaires en langue étrangères dans l'ensemble des formations (dispositif EMILE); doublement du volume horaire attribuée aux langues dans le cadre des masters; mise en place de modules de préparation à la mobilité sortante dans le cadre de l'enseignement obligatoire des langues et d'unités d'enseignement facultatives;

mise en place d'un cadre conventionnel simplifié pour la signature d'accord de bi-diplomation qui porte déjà des fruits (bi-diplomation avec l'université de Fès (Maroc) et avec l'université de Fudan (Chine))

- Enfin, la direction prend acte des observations récurrentes sur les enquêtes d'insertion professionnelle et les problèmes d'utilisation et de lisibilité éventuellement rencontrés. Elle tient toutefois à faire remarquer que l'université Rennes 2, qui a été pionnière dans cette mission, travaille désormais dans un cadre méthodologique stabilisé et unifié à l'échelle de l'établissement mais défini au niveau national, de telle sorte que certains indicateurs restent de fait peu adaptés à la spécificité de certaines de ses formations.

Elle constate et déplore le fait que les données élaborées par l'Observatoire des Parcours de l'Etudiant et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) et transmises aux équipes pédagogiques n'aient été que faiblement appropriées et n'aient pas fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports d'auto-évaluation. Le développement d'enquêtes portées au niveau des équipes pédagogiques semble parfois encouragé par les rapporteurs. Or, la direction de l'université qui souhaite soutenir le caractère impartial et indépendant des enquêtes de l'OPEIP, producteur d'indicateurs d'insertion consolidés à l'échelle de l'établissement, entend limiter le développement d'enquêtes portées par les équipes pédagogiques qui ont pour effet collatéral de faire chuter le taux global de réponse de la part des étudiants.

Enfin et de façon plus circonstancielle, un faible taux de réponse sur les études de licence générale a été relevé par plusieurs équipes pédagogiques dans les rapports d'auto-évaluation. Ce problème vient du fait que les premiers résultats de l'enquête des diplômés de licence 2012 ont été intégrés alors même que le recueil n'était pas finalisé. Ce point de vigilance avait été porté à l'attention des équipes pédagogiques qui disposaient par ailleurs des enquêtes des Licences générales 2010-2011 pour lesquelles le taux de réponse oscille entre 61% et 67%.

Dans le cadre du projet de système d'information relatif à l'offre de formation, l'établissement va devoir repenser les modalités de documentation de l'ensemble des diplômes Rennes 2. Les questions de parcours étudiant et d'insertion professionnelle constituent des points d'entrée stratégique pour rendre lisible l'offre de formation. Dans cette logique, un travail de concertation va engager les équipes pédagogiques, la direction et l'OPEIP pour le renforcement de la visibilité et une meilleure interaction.

Le Président

Olivier DAVID

Champ de formation	Sciences sociales
Intitulé du diplôme	Licence professionnelle Métiers techniques des collectivités territoriales

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

Synthèse de l'évaluation

Introduction de la synthèse de l'évaluation	
Observations	<p>Le rapport d'évaluation de l'HCERES souligne les points forts de la licence professionnelle Métiers techniques des collectivités territoriales et pointe également certaines faiblesses et interrogations auxquelles nous souhaitons apporter plusieurs précisions et remarques.</p> <p>A titre liminaire, il convient de souligner que la licence professionnelle est engagée dans le cadre d'un marché public avec la région Bretagne : le PBF (Plan Bretagne formation). Ce marché qui permet de financer en partie la formation continue fixe un cadre dans lequel doit s'inscrire impérativement la formation (497 de cours, 595h de stage, 189h d'autoformation).</p>

Points forts	
Observations	

Points faibles	
Observations	Les différents points faibles pointés sont discutés dans les items de l'analyse plus détaillée

Analyse

Adéquation du cursus avec les objectifs de la formation	
Observations	<p><u>Réajustement des enseignements en fonctions de la réorganisation des compétences locales issue de la loi Notre</u></p> <p>La loi NOTRE du 7 août 2015 ainsi que les lois qui l'ont précédées (RCT 2010, MAPTAM 2014) ont profondément modifié le paysage institutionnel local notamment au niveau des intercommunalités. Si ces dernières se sont vues reconnaître de nombreuses compétences et ont vu leur seuil de création augmenté (15 000 habitants pour les communautés de communes), elles sont contraintes de mettre en place des schémas de mutualisations qui ont une incidence certaine sur les services techniques des communes. C'est en effet au niveau des intercommunalités que les besoins en technicien et en ingénierie seront les plus présents.</p>

Absence de formation relative aux problèmes de société, à une analyse des phénomènes bureaucratique, de l'environnement politique, des questions déontologiques

Ces questions relatives notamment aux ressources humaines et à la déontologie sont analysées dans le cadre d'un module consacré à l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines et assuré par un professionnel. De même, la gestion des carrières, la santé au travail, les organismes paritaires (la commission administrative paritaire, le comité technique paritaire) sont des problématiques qui sont abordées lors des stages de découverte dans le cadre de la présentation des centres de gestion de la fonction publique qui assurent ces missions. Enfin, les étudiants sont également sensibilisés sur ces questions dans le cadre du colloque annuel « Les territoriales de Bretagne » qui permet chaque année d'aborder des thématiques en lien avec l'évolution des collectivités territoriales, la fonction publique et dernièrement les risques psychosociaux.

Place des SIG

Dans le cadre de la maquette actuelle le volume d'heures consacré aux SIG est seulement de 7 heures. Il apparaît qu'aujourd'hui l'ensemble de la gestion des réseaux passe par l'utilisation de ce type d'outil (eau, assainissement, voirie, télécommunication, électricité, collecte des ordures ménagères), dont la maîtrise devient indispensable. De même, en matière d'urbanisme, le passage au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), le désengagement des directions départementales des territoires et de la mer dans l'assistance aux petites communes conduisent les intercommunalités à prendre le relais et à mutualiser pour les communes notamment l'instruction des permis de construire ou encore l'élaboration de la cartographie pour les PLU. Enfin dans le domaine de la prévention des risques le SIG est devenu l'outil de base pour l'élaboration du plan de prévention du risque inondation ou encore le plan communal de sauvegarde. Outre ces différents éléments militant pour le maintien voire le renforcement de l'enseignement des SIG, il convient de relever que cet aspect a été soulevé à maintes reprises dans le cadre du conseil de perfectionnement de la licence professionnelle, et constitue aujourd'hui une demande forte de la part des étudiants et des professionnels. (Cet élément de réponse vaut également sur la technicité de l'enseignement de la géographie relevé au niveau de l'équipe pédagogique)

Questions relatives aux délégations de service public

La définition de cette notion est abordée dans le cadre du module relatif aux services publics et à leurs modes de gestion. Plus généralement, c'est la question de l'exécution des contrats administratifs qui est analysée au travers des obligations des parties, des prérogatives de l'administration et du droit du co-contractant à l'équilibre financier du contrat. Par ailleurs, la question du contrôle de l'activité fait l'objet d'un traitement spécifique.

Equipe pédagogique

Observations

Intervenants de communes de moins de 15 000 habitants

S'il apparaît, au regard de la composition de l'équipe pédagogique, que les communes de moins de 15 000 habitants sont peu représentées, il convient de souligner que plusieurs professionnels intervenants dans la formation ont effectué une partie de leur carrière dans des collectivités de moins de 15 000 habitants. Ils en connaissent dès lors le fonctionnement et possèdent donc une vue d'ensemble des problématiques communales et intercommunales.

Place de la recherche

Observations

Participation au colloque « Les territoriales de Bretagne »

Le rapport d'évaluation relève que la participation des étudiants au colloque

	« semble peu probable vu que ce colloque se déroule au tout début de l'année scolaire ». La participation à ce colloque est obligatoire pour les étudiants et fait partie intégrante de leur formation. A cet effet, le colloque s'inscrit parfaitement en parallèle des UE 1, 2 et 3 dans la mesure où les sujets qui y sont développés ont trait à l'évolution des collectivités territoriales et abordent également des questions relatives à la fonction publique territoriale.
--	---

Place de la professionnalisation	
Observations	<p><u>Connaissance des différents services d'une collectivité</u></p> <p>Il convient de souligner que les étudiants de la licence professionnelle acquièrent la connaissance des différents services d'une collectivité lors de leur stage. A cet effet, le stage de découverte leur permet de se familiariser avec l'environnement institutionnel des collectivités. Ainsi, outre les différentes structures (EPCI, communes, départements, services déconcentrés), les étudiants sont également mis en relation avec les responsables des différents services des collectivités qui présentent leurs missions. De même, lorsque les étudiants sont en stage en service technique, ils sont amenés à rentrer en contact avec les services administratifs (marchés publics, finances, urbanisme) afin de mener à bien la mission qui leur a été confiée.</p>

Place des projets et stages	
Observations	<p><u>Finalité du rapport de stage et du mémoire professionnel</u></p> <p>Ces deux documents ont une finalité différente. Pour le rapport de stage (25 pages maximum hors annexes), il doit permettre de rendre compte des différentes expériences professionnelles liées aux stages de découverte et au stage long. Dans cette perspective, une première partie consacrée aux stages de découverte doit permettre à l'étudiant de mettre en avant une connaissance de l'environnement territorial au travers des différentes structures visitées. Ainsi, outre une sommaire description des structures, il sera demandé à l'étudiant de retranscrire l'apport des différentes visites. La seconde partie concerne plus spécifiquement la collectivité d'accueil dans le cadre du stage long. Outre une présentation de la collectivité (nombre d'habitants, rattachement à un EPCI, compétences exercées par ce dernier, question relative à la mutualisation des services, etc.) et du service d'accueil, l'étudiant devra rendre compte des différentes missions qu'il a dû assurer en complément de la mission principale qui constitue quant à elle l'élément essentiel du mémoire. Enfin, l'étudiant devra évoquer quels ont été les apports essentiels du stage et plus largement ceux de l'année de formation.</p> <p>Le mémoire (30 pages minimum hors annexes) doit permettre à l'étudiant de mettre en avant sa démarche pour accomplir la mission qui lui a été confiée. Dans cette perspective, l'étudiant devra décrire la commande de la collectivité en précisant quels sont les buts poursuivis et dans quel cadre elle s'inscrit. A partir de ces éléments l'étudiant devra formaliser une problématique par rapport à la commande. Il lui sera demandé par la suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rappeler les législations et les réglementations en vigueur (il ne s'agit pas ici de dresser une liste, mais de mettre en perspective la commande par rapport à l'environnement juridique territorial), - de développer les différentes difficultés rencontrées pour mettre en œuvre la mission - de décrire et d'analyser la méthode retenue - d'envisager les différentes possibilités en analysant les avantages et les inconvénients, - de définir la solution retenue et les modalités de sa mise en œuvre - de rendre compte le cas échéant de la présentation aux élus <p>Outre ces différents aspects le mémoire devra rendre compte d'un réel effort de problématisation et de recherche (en faisant apparaître notamment une bibliographie).</p>

	<p>Ces différents éléments sont expliqués aux étudiants dans le cadre d'une intervention consacrée à la méthodologie relative au rapport et au mémoire. Le rôle des tuteurs professionnels est précisé dans un guide de professionnalisation qui leur est remis par les Centres de gestion.</p> <p>La soutenance du rapport et du mémoire s'effectue devant un jury mixte composé de tuteur professionnel et du tuteur universitaire. Le but de la soutenance est d'évaluer l'étudiant d'une part sur la présentation orale des différentes expériences liées aux stages et d'autre part sur la présentation de la commande qui a été passée par la collectivité. A cet effet, la soutenance revêt la forme d'une véritable présentation de projet à des élus (présentation de la commande, problématique générale liée au projet, difficultés rencontrées, présentation des solutions envisagées avec en parallèle un bilan coûts/avantages, proposition de mise en œuvre). Suite à cette présentation des questions sont posées par les membres du jury sur le projet en lui-même et sur des mises en situation.</p>
--	--

Place de l'international	
Observations	<p>La place de l'international dans la formation est assez réduite, comme peu le relevé le rapport. Toutefois, il convient de souligner qu'outre l'enseignement et la pratique de l'anglais, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire à la certification CLES qui est présente sur le campus Mazier à Saint-Brieuc. Par ailleurs, bien que le programme de la formation soit conçu pour appréhender les collectivités territoriales dans leur environnement national, leur environnement européen est également présenté. L'impact de l'Union européenne sur les collectivités infra-étatique est présenté (en particulier les aides provenant des fonds européens) ainsi qu'une approche comparée des régions dans l'Union européenne et les relations qu'elles entretiennent entre elles.</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	
Observations	<p>1 – Critères de la procédure de recrutement et capacité d'accueil</p> <p>La licence professionnelle a une capacité d'accueil de 40 places (20 en formation initiale et 20 en formation continue).</p> <p>Le jury s'attache à examiner le niveau académique du candidat (relevé de notes, mentions), la motivation pour intégrer la licence professionnelle, les connaissances du fonctionnement d'une collectivité et des métiers (réforme territoriale, actualité, stages d'observation, entretiens professionnels). Par ailleurs, pour les formations initiales les candidats doivent généralement disposer d'un diplôme BAC + 2 dans un domaine technique (des candidats issus de filières générales sont également intégrés dans la licence professionnelle compte tenu de leur motivation et de la construction de leur projet professionnel). Pour les candidats dans le cadre de la formation continue, le jury attache une importance à la construction du projet professionnel et à l'expérience professionnelle dans un domaine technique pouvant correspondre aux besoins des collectivités et ayant eu aussi une expérience managériale. Il ne s'agit ici uniquement que de critères indicatifs afin de ne pas enfermer le jury souverain dans une grille de notation trop contraignante pour éviter de laisser de côté certaines candidatures avec un parcours atypique.</p> <p>2 – Origine disciplinaire des étudiants et prérequis</p> <p>La licence professionnelle s'adresse en règle générale à des étudiants issus de BTS (Etudes et économies de la construction ; Bâtiment ; Travaux publics ; Métiers de l'eau ; Assistance technique d'ingénieur ; Aménagement paysager/ Gemeau/ Géomètre topographe) des IUT (génie civil), d'une deuxième année de licence (AES, géographie), d'un Bachelor chargé de projet environnement.</p>

<p>La licence professionnelle n'est pas une spécialisation « tubulaire du DUT Carrières juridiques ». Elle s'adresse principalement à des étudiants qui ont un prérequis dans un domaine technique et elle vise à leur permettre à acquérir des connaissances dans divers domaines techniques doublé par l'acquisition d'une culture juridique, administrative et financière.</p>

Olivier DAVID

Président de l'Université Rennes 2

